

# Contrats de Partenariats Public-Privé : où en est-on ?



**Par Christian Jabre, Senior Director en charge de l'activité Financements Structurés chez KPMG Corporate Finance**

**Bien que l'activité de Partenariats Public-Privé en France ne soit pas au même niveau qu'au Royaume-Uni, l'Hexagone se positionne aujourd'hui parmi les pays européens les plus avancés en la matière.**

Le Contrat de Partenariat est devenu un outil usuel de la réflexion des entités publiques. Celles-ci n'hésitent plus à l'envisager, à en étudier l'intérêt et, le cas échéant, à l'utiliser. Le projet de loi en cours vise notamment à faciliter le recours à ces contrats, à les optimiser, et à clarifier certains points de l'Ordonnance de 2004.

Que peut-on constater aujourd'hui ? Les projets de Partenariats Public-Privé restent nombreux. Ils ont connu une certaine évolution :

- ▶ Les projets à composante immobilière restent prépondérants sur le marché, mais avec un fort développement des projets d'infrastructures.
- ▶ Il y a une intégration croissante de services et de technologies. Cela impacte la structuration financière du projet, qui doit être suffisamment robuste pour absorber le risque lié à des composantes « services », dont le poids relatif augmente par rapport au loyer immobilier.
- ▶ La taille moyenne des projets connaît aussi une certaine croissance.
- ▶ Les acteurs se multiplient, tant au niveau des sponsors industriels (incluant de nombreuses PME), des investisseurs financiers, que des prêteurs couvrant ces projets.
- ▶ Enfin, on observe une sélectivité plus grande au niveau des établissements prêteurs, liée à

l'augmentation du nombre de projets. L'arbitrage entre les projets est palpable au niveau des industriels et des sociétés de conseils ; ceux-ci doivent également allouer leurs ressources de manière optimale entre les projets en France et les projets à l'international. A titre d'exemple, le bureau de KPMG Corporate Finance à Paris intervient à hauteur de 50 % sur des projets d'infrastructure à l'étranger, plus particulièrement en Europe Continentale, en Afrique et au Moyen-Orient.

Aujourd'hui, l'appétit du marché ainsi que les opportunités de développement des Partenariats Public-Privé sont bien présents en France, même si la mise en place de certains projets doit encore se structurer. Ce constat prometteur est en ligne avec le développement de cet outil observé à l'étranger.

Cet essor pourrait néanmoins être impacté par un certain nombre de facteurs. Tout d'abord, si le niveau actuel de liquidité bancaire peut être vu comme un frein possible aux partenariats, on constate en fait que les projets bien structurés, ne présentant pas de caractéristiques hors norme, restent bancables. Il est donc essentiel d'accorder une importance capitale au montage du projet. Ainsi, la personne publique, assistée de ses conseils, doit avant tout structurer ses projets de manière crédible du point de vue du financement.

Par ailleurs, les financements ont connu une certaine évolution :

- ▶ le recours accru aux club deals pour des projets qui auparavant n'auraient nécessité qu'un seul arrangeur ;
- ▶ l'augmentation du coût du financement tant sur les marges (pour refléter le coût du bilan bancaire) qu'à travers les commissions d'arrangement afin de faciliter la syndication ;
- ▶ le retour de discussions sur les clauses de market flex (et lorsqu'elles sont intégrées, ces clauses sont limitées dans leur portée).

L'annulation, l'arrêt ou le retard de procédures – phénomènes récemment vécus sur le marché - peuvent aussi impacter négativement l'appétence du marché s'ils sont trop fréquents. L'indemnisation prévue au titre du projet de loi pourra le cas échéant en atténuer l'impact.

Enfin, bien que ce ne soit pas la pierre angulaire des contrats de partenariats, les enjeux comptables autour des contrats de partenariats pourraient avoir un effet tant sur l'offre que sur la demande de ce type de projets.

En conclusion, le développement des infrastructures, la conjoncture budgétaire des états et des collectivités publiques, la recherche permanente de l'optimisation des services publics laissent augurer des perspectives de développement de ces montages. ■